



POLICE MUNICIPALE

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU
STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION PLACE
NOTRE DAME À L'OCCASION DU TELETHON**

Le Maire de Neufchâtel-en-Bray,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L2213.1 à L 2213.4,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal,
Vu la manifestation du téléthon le Samedi 04 décembre 2021,
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité publique et que pour assurer le bon déroulement de la manifestation, il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires,

ARRETE

Article 1 : Le Jeudi 02 Décembre 2021 au Lundi 06 Décembre 2021 , la Place Notre Dame est réservée à l'installation du village téléthon.

Le stationnement est interdit sur la place Notre Dame du Jeudi 02 au Lundi 06 Décembre 2021. En fonction des besoins de la manifestation.

Le Samedi 04 Décembre 2021 de 07h00 à 18h00, le stationnement et la circulation sont interdits sur le parking de la rue du pot d'étain. Les sapeurs-pompiers sont autorisés à occuper le domaine public libéré par le présent arrêté.

Le Samedi 04 Décembre de 06h00 à 14h00, le stationnement et la circulation sont interdits :

- Place Notre Dame, Grande rue Notre Dame, du Passage Michu à la rue Denoyelle.
- Place Notre Dame sur sa partie haute entre la rue du Général Leclerc et la Grande rue Notre Dame.

Les commerçants du marché sont autorisés à occuper le domaine public libéré par le présent arrêté.

Article 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neufchâtel en Bray, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Responsable des Services Techniques, Messieurs les agents de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Neufchâtel en Bray, le 18 Novembre 2021

Le Maire,
Xavier LEFRANÇOIS

